

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit**Nom du produit:** Polytec EC 244 Part B**Code du produit:** PTEC244B**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**Emploi de la substance / de la préparation** Durcisseur pour adhésif conducteur électrique**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**Polytec PT GmbH
Ettlinger Str. 30
D- 76307 Karlsbad
ALLEMAGNE
E-Mail: info@polytec-pt.de**Service chargé des renseignements:** section de la sécurité du produit**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé comme dangereux au sens de la directive No. 1272/2008/CE (GHS).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcool benzylique
 m-phénylenebis(méthylamine)
 Amines, polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine
 fraction
 phénol, styrenated
 pipérazine (liquide)
 2-pipérazine-1-yléthylamine

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	25-50%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylenebis(méthylamine) ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	10-25%
CAS: 90640-67-8	Amines, polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine fraction ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0	phénol, styrenated ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 110-85-0 EINECS: 203-808-3	pipérazine (liquide) ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Repr. 2, H361fd; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Skin Sens. 1, H317	2,5-10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 2)

CAS: 140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	≤5%
EINECS: 205-411-0	Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les fumées/ aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux et des vêtements.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Aucune exigence particulière.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver le récipient bien fermé à température ambiante dans un endroit bien ventilé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

VME Valeur momentanée: 0,1 mg/m³

110-85-0 pipérazine (liquide)

VME Valeur momentanée: 0,3 mg/m³
Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
R2

· **DNEL**

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL oral long term exposure - systemic effect	20 mg/kg bw/day (general population) 4 mg/kg bw/day (worker)
Dermique	DNEL dermal long term exposure	4 mg/kg bw/day (general population) 8 mg/kg bw/day (worker)
	DNEL dermal short term exposure	20 mg/kg bw/day (general population) 40 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL Acute/short term exposure - local effect	25 mg/m ³ (general population)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 4)

	DNEL Long term exposure - systemic effect	110 mg/m ³ (worker) 5,4 mg/m ³ (general population) 22 mg/m ³ (worker)
1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
Dermique	DNEL dermal long term exposure	0,33 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL Long term exposure - systemic effect	1,2 mg/m ³ (worker)
61788-44-1 phenol, styrenated		
Oral	DNEL oral long term exposure - systemic effect	0,29 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	DNEL dermal long term exposure	1,46 mg/kg bw/day (general population) 2,92 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL Long term exposure - systemic effect	1,01 mg/m ³ (general population) 4,11 mg/m ³ (worker)

· PNEC
100-51-6 Alcool benzylique

PNEC aqua	1 mg/l (fresh w) (freshwater)
PNEC aqua	0,1 mg/l (marine w) (marine water)
PNEC sediment	5,27 mg/kg (fresh w) (freshwater)

1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

PNEC aqua	0,094 mg/l (fresh w) (freshwater)
PNEC aqua	0,0094 mg/l (marine w) (marine water)
PNEC sediment	0,43 mg/kg (fresh w) (freshwater)

61788-44-1 phenol, styrenated

PNEC aqua	0,0115 mg/l (fresh w) (freshwater)
PNEC aqua	0,00115 mg/l (marine w) (marine water)
PNEC sediment	1,564 mg/kg (fresh w) (freshwater)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

gants caoutchouc butyl épaisseur minimale 0.5mm; gants caoutchouc nitrile avec taux de pénétration <0.1mg

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 5)

(ASTM F739) pendant une exposition > 8h.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le material mentionné ci dessus les temps de pénétration s'applique:

temps de pénétration \geq 8 heures à l'épaisseur du matériau (caoutchouc butyl 0,5mm ou caoutchouc nitrile 0,35mm)

• **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect:**

• Forme:	Liquide
• Couleur:	Jaunâtre
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.

• **valeur du pH:** Non déterminé.

• **Changement d'état**

• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
• Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

• **Point d'éclair** > 100 °C

• **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

• **Température de décomposition:** Non déterminé.

• **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

• **Limites d'explosion:**

• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.

• **Pression de vapeur:** Non déterminé.

• **Densité à 20 °C:** 1,07 g/cm³

• **Densité relative** Non déterminé.

• **Densité de vapeur:** Non déterminé.

• **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

• **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

• **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

• **Viscosité:**

• Dynamique à 20 °C:	560 mPas
• Cinématique:	Non déterminé.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 6)

- **Teneur en solvants:**
 - VOC (CE)** 36,00 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
 Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Des agents forts d'oxydation et de réduction, des acides et des bases forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx)
 Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)

1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

Oral	LD50	1040 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)

61788-44-1 phenol, styrenated

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) >7000 mg/kg (lapin)
------	------	---

110-85-0 pipérazine (liquide)

Oral	LD50	1900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **des yeux:**
 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation:**
 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 7)

- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
Le mélange ne contient pas des substances qui correspondent aux critères pour des substances PBT et vPvB selon VO (EG) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIII resp. VO (EU) No. 253/2011.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN2735
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** -

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 8)

· ADR	2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction, m-phénylenebis(méthylamine))
· IMDG	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction, m-phenylenebis(méthylamine))
· IATA	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction, m-phenylenebis(méthylamine))

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

8 (C7) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG, IATA



· Class

8 Matières corrosives.

· Label

8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler:

Attention: Matières corrosives.

· No EMS:

80

· Segregation groups

F-A,S-B

· Stowage Category

Alkalis

· Segregation Code

A

SG35 Stow "separated from" acids.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

E

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 9)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TRIETHYLENETETRAMINE FRACTION, M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE)), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement
- **Contact:**
 - section de la sécurité du produit
 - +49 (0)7243 604-4000 (pendant les horaires d'ouverture)
 - email: info@polytec-pt.de
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.02.2019

Numéro de version 1

Révision: 21.02.2019

Nom du produit: Polytec EC 244 Part B

(suite de la page 10)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR